Qui est concerné ?

Les personnes mineures ou majeures ayant un **intérêt légitime** au changement de leur prénom devant l'officier de l'état civil.

Il est possible d'ajouter, supprimer ou changer l'ordre des prénoms.

Quelques exemples de cas ouvrant droit à un changement de prénom.

- Usage prolongé d'un autre prénom
- Suppression d'un prénom jugé ridicule
- Souci de favoriser l'intégration au moyen d'un prénom français
- Discordance entre l'état civil français et étranger

La notion d'intérêt légitime peut se justifier par tout moyen (certificats, attestation, bulletins de salaire etc.)

Attention, toute demande de changement de prénom pour convenance personnelle sera refusée.

Le consentement du mineur de plus de 13 ans est requis.

La démarche : vous présenter à l'hôtel de ville ou contacter le service AMI par téléphone pour exposer votre cas et prendre rendez-vous afin de déposer votre dossier.

Les pièces à fournir :

- Copie intégrale de l'acte de naissance établi en France ou transcrit
- pièce d'identité en cours de validité
- Copie intégrale de tous les actes d'état civil concernés par le changement de nom (acte de naissance des enfants, de mariage etc.)
- Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt légitime du demandeur.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM

(Personne majeure)

(Article 60 du code civil)

Je soussigné(e),

Prénom(s)[1] : .....

NOM : .....

né(e) le : .....

à (ville, pays) : .....

de nationalité[2] : .....

adresse [3] : .....

courriel : .....

n° de téléphone : .....

Demande à me prénommer désormais, dans l'ordre déterminé ci-dessous: (*Pour rappel : un prénom composé (exemple : Jean-Michel) ne constitue qu'un seul prénom. Il doit être inscrit sur une seule et même ligne*): [4]

1er prénom : .....

2ème prénom : .....

3ème prénom : .....

4ème prénom : .....

5ème prénom : .....

[...]

pour le(s) motif(s) suivant(s)[5] :

.....

.....

.....

.....

---

[1] Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans votre acte de naissance, dans l'ordre présentement établi.

[2] Joignez la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (si vous disposez d'une double nationalité, merci de joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de vos nationalités).

[3] Joignez un justificatif de domicile récent. Si vous êtes actuellement hébergé(e) par un tiers, joignez un justificatif de domicile récent correspondant à la personne hébergeante ainsi qu'une attestation sur l'honneur établie par cette personne, indiquant que votre résidence se situe à son domicile (en précisant la date/période du début de l'hébergement).

[4] Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre de prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.

[5] Joignez tous documents utiles à la présente demande afin d'attester de votre intérêt légitime au changement de prénom(s) sollicité. Vous pouvez également compléter la rédaction des motifs de votre demande sur papier libre.

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

Poids : 299.13 Ko
Téléchargement [1]

En savoir plus : service-public.fr [2]

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 10/09/2018 - 12:34): https://www.monsenbaroeul.fr/vivre-mons-en-baroeul/services-e-services/service-accueil-monsois-interservices/changement-de-prenom

Liens
[1] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_changement_de_prenom_majeure.pdf
[2] https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F885